



Cléry'Mag



MAIRIE

30, Grande Rue
89190 LES CLERIMOIS
Contact :
Tél. 03 86 97 84 79
Mail : mairie.clerimois@wanadoo.fr
Site : www.clerimois.fr

Permanences :

Lundi de 9 h. à 12 h.,
Jeudi de 16 h. à 19 h.,

ETAT CIVIL

Reconnaissance conjointe

PETIT—DEVEAU/PAVESE,
Le 29/10/2020.

Naissances

Mayron PETIT--DEVEAU, le 02/12/2020
à Sens.

Tesnyme BENREBBAH, le 13/01/2021
à Limoges.

Milo DILLY, le 18/09/2021 à Sens.

Hélios BONY COMBARRÉ, le 15/01/2022
à Sens.

Alya KACZOROWSKI, le 05/04/2022 à
Sens.

Rayhanna BENREBBAH, le 16/09/2022
à Limoges.

Mia ROCQUET, le 29/09/2022 à Sens.

Eva LAVIGNE, le 14/02/2023 à Sens.

Mariages

Alain SIMONOT et Valérie BAERT,
le 22/10/2021.

Mickael VERMET et Mylène GARY,
le 23/04/2022.

Driss BRINIS et Gaëlle PERRICHE,
le 16/07/2022.

Décès

Eliane LETURMY, le 27/04/2021.

Jean Yves FIGLIOLI, le 16/06/2021.

Daniel COFFIN, le 12/09/2022.

Cristina DEMARQUE, 22/07/2022.

Christine DEMARQUE, le 26/09/2022.

Le mot du Maire

BULLETTIN N° 4
MAI 2023

L'arrivée du printemps voit l'émergence ou l'aboutissement de projets jusqu'alors en phase d'étude, ou retardé par la période de pandémie ou encore, dépendant de demandes de financements en cours.

L'année 2023 devrait voir aboutir :

La rénovation de la mairie par des travaux d'isolation thermique, ventilation, peinture, remplacement du chauffage et des menuiseries extérieures.

- L'achèvement des abords de la chapelle, avec création d'un parking, cheminement-piétons, dépose minute.

Des travaux d'entretien en peinture seront réalisés sur les grilles, barrières et menuiseries de l'école.

Une succession de désordres structurels sur plusieurs bâtiments communaux sont aussi apparus dont l'école, la salle polyvalente, la toiture de l'ancienne chapelle du centre du village.

Nous nous attachons à prioriser les interventions sécuritaires pour certaines et poursuivre le montage financier des dossiers qui s'avère de plus en plus long et complexe.

De nombreuses transactions immobilières opérées ces dernières années ont généré une augmentation de 7% de la population et ont vu des locaux vacants depuis de nombreuses années devenir occupés.

Un recensement de la population viendra confirmer les chiffres début 2024.

Nouveaux clermontains, je vous félicite d'avoir fait le choix de venir habiter notre commune. C'est avec plaisir que nous vous recevons tous. Nous vous souhaitons la bienvenue et une bonne intégration dans notre beau village que nous voulons des plus accueillant.

Le tissu associatif s'y attache de son mieux malgré un manque criant de bénévoles.

Je salue le dynamisme de chacun des présidents, de leur bureau et de leurs membres qui s'évertuent à renouveler les instants de rassemblement dans la convivialité, source d'unité, de partage et d'échange, pour essayer de fédérer un public devenu craintif après la période d'isolement que nous avons traversée.

Malgré cette période chahutée, une séance de gymnastique a toutefois pu être mise en place chaque lundi matin dans la salle polyvalente, qui regroupe de 15 à 18 personnes, attentives à entretenir leur souplesse, et conserver la forme dans la bonne humeur.

Depuis un an déjà, vous avez pu constater l'arrivée de Denis, notre employé communal qui assure toutes les tâches polyvalentes d'entretien de notre commune. Mais un village propre est l'affaire de tous et ne dispense pas le nettoyage des trottoirs et des abords de voiries qui incombent aux riverains, qu'ils soient propriétaires ou locataires.

Face à la hausse du coût de l'énergie, nous avons fait de choix d'éteindre l'éclairage public de 22 h. à 6 h. et nous entretenons une attitude responsable en réduisant la température des locaux publics. A cet effet, un thermostat vient d'être installé à l'école pour une meilleure régulation.

Non sans avoir occasionné de fortes perturbations durant sa phase préparatoire, le raccordement des particuliers à la fibre optique est maintenant bien avancé dans la majeure partie des foyers qui l'attendaient, apportant davantage de confort aux usagers.

Toujours attentifs aux préoccupations de notre territoire rural, mon équipe municipale et moi-même nous attachons à répondre au mieux aux nouvelles situations qui s'expriment, pour le bien-être de vous tous.

Bien à vous,
Isabelle POULIN



Les services de proximité...

Passage de la balayeuse

Pour faciliter le passage de la balayeuse qui s'effectue en général tôt le matin, merci d'éviter le stationnement de vos véhicules dans la rue, aux dates suivantes arrêtées pour 2023 :

Lundi 19/06/2023 - Lundi 21/08/2023 - Lundi 09/10/2023

Lundi 11/12/2023

Ce planning sera scrupuleusement respecté sauf en cas d'intempéries ou de panne.



Fredo Pizza

Depuis le début de l'année, Fredo Pizza a choisi de stationner le **mardi soir des semaines PAIRES** aux Clérimois. Vous pouvez le retrouver place du château d'eau à partir de 18 h 00 jusqu'à 21 h 30. Vous pouvez aussi passer commande au **06 74 06 49 16**.



Le distri'pain

Depuis octobre 2022, un distributeur de pains, viennoiseries, friandises, est à votre disposition devant la mairie, 7 jours sur 7.

Il est réapprovisionné chaque jour avant 7 h 30 par la boulangerie « ALICIA » de Rosoy. Pour toute commande spécifique, vous pouvez contacter le boulanger 24 heures à l'avance au **03 86 97 92 58**.

Les horaires d'ouverture de la boulangerie sont :

Du lundi au samedi de 7 h 30 à 13 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00.

Le dimanche de 7 h 30 à 13 h 00.



... dans notre village...



Groupement de commande de combustibles



La commune de Villeneuve l'archevêque propose des commandes groupées de fioul ou pellets.

Elles ont déjà eu lieu dans l'hiver. Nous disposons en mairie d'un fichier de personnes intéressées par le dispositif. Si d'autres souhaitent s'y rapporter, faites-vous connaître.

Nous vous communiquerons les conditions de vente.

La borne biométrique

Un nouveau site de dépôt de vos demandes de pièces d'identité plus proche de vous.

Les Vallées de la Vanne viennent de s'équiper d'une borne biométrique pour enregistrer vos demande d'établissement ou renouvellement de cartes nationales d'identité ou passeports.

Vous pouvez prendre rendez-vous au **03 73 74 95 83** ou vous rendre au 5, rue du Miroir, 89320 Les Vallées de la Vanne.



Autres sites à proximité :

Mairie de Villeneuve l'Archevêque - Tél. : 03 86 86 75 09.

Mairie de Sens -

Tél. : 03 86 95 67 00.



Les services de santé...



La télémedecine

La commune des Clérimois contribue à la maison de santé de Villeneuve l'Archevêque.

A ce titre, vous avez accès à sa valise de télémedecine en prenant rendez-vous auprès de la secrétaire médicale au **03 86 97 62 90**.

Un professionnel de santé vous assistera pour manipuler la valise de téléconsultation.

« Elu Rural Relais de l'Égalité » - ERRE

Le Conseil Départemental de l'Yonne et l'Association des Maires Ruraux de l'Yonne (AMR89) ont décidé en partenariat, de mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes et de la lutte contre les violences intra-familiales, contre les féminicides et pour la prévention, la sensibilisation et l'accompagnement de toutes les victimes.

Chaque commune a été invitée à désigner un référent « ERRE » pour relayer cette mission.

Madame le Maire, **Isabelle POULIN** a été désignée à cet effet. Elle peut être contactée en cas de besoin au **06 12 50 11 55** ou sur la boîte mail de la mairie : mairie.clerimois@wanadoo.fr. Elle saura vous écouter et vous accompagner dans vos démarches.

Des spécialistes de l'écoute sont également à disposition au **39 19**. Ou encore appelez : la gendarmerie au **17**, les urgences au **15**, l'accueil de jour à Sens au **03 86 65 06 53**.



Les dentistes

2 chirurgiens-dentistes sont arrivés récemment à Villeneuve l'Archevêque. Il s'agit du cabinet du **Dr Hafize INAN** et du **Dr Fatih SAHIN**,

au 34, rue Pasteur. Contact téléphonique : **03 86 86 72 28**.



Mesure préfectorale pour la préservation de nos oiseaux

Taille des haies et des arbres oui, mais pas n'importe quand !

L'arrivée du printemps marque le début de la nidification pour une multitude d'oiseaux, qui utilisent les haies ou les arbres pendant cette période.

Ainsi toutes les interventions sur les haies pendant la période cruciale de nidification sont susceptibles de porter préjudice directement ou indirectement aux populations d'oiseaux : destruction des individus, des nids, des œufs, dérangement des adultes et des juvéniles et dégradation voire destruction des sites de nidifications et conduire à un échec de la reproduction.

Afin de préserver les oiseaux sur l'ensemble du territoire départemental, **il est fait appel à la responsabilité des particuliers, collectivités et professionnels pour prendre les mesures nécessaires à l'entretien des haies et des arbres durant la période du 16 MARS AU 15 AOÛT, et veiller à ne pas couper, tailler ou arracher une haie ou un arbre qui abriterait un ou des nids afin de préserver leur habitat.**

En revanche les agriculteurs bénéficiant des aides de la politique agricole commune (PAC) ont interdiction de taille, de coupe ou d'arrachage durant cette même période.





LES ASSOCIATIONS

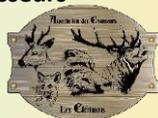
► Association des Chasseurs des Clérimois

M. Pascal BARBIER

Président

3, chemin de Derrière

Tél. 06 12 45 40 00



► Association Les Clérimois Loisirs

M. Willy MOREAU

Président

27, Grande Rue

Tél. 06 32 54 46 06

Mail : lesclerimoisloisirs@gmail.com



► Association pour La Sauvegarde de la Chapelle Saint Léonard

M. Michel Martin

Président

10, route de Sens

Tél. 06 88 98 61 94

Mail : les.martins@wanadoo.fr



► Association Les Mains et la Tête

M. Alain LESAIN

Président

59, Grande Rue

Tél. 03 86 66 15 19

Mail : alain_lesaint@hotmail.com

Les Clérimois Loisirs

L'Assemblée Générale Ordinaire du 21 février 2023 a permis à l'association « Les Clérimois Loisirs » de renouveler son bureau et enfin, d'être complétée par de nouveaux membres au Conseil d'Administration. Cela faisait plusieurs années qu'il fonctionnait à 50% de son effectif ; aujourd'hui, elle constate avec plaisir que des habitants sont encore intéressés par la vie de leur commune.

Comme à son habitude, l'association « Les Clérimois Loisirs » a proposé son carnaval annuel réunissant toujours autant de monde dans la bonne humeur et la convivialité.



Pour la première fois, elle a organisé un **RALLYE DE PÂQUES** sur le thème de l'histoire du village. Mis à part le temps qui n'était pas au rendez-vous, ce fut une grande réussite. Toutes les personnes inscrites à ce rallye ne se sont pas découragées et ont apprécié cette nouvelle manifestation.



L'association les remercie de leur présence et de leur encouragement pour un deuxième rallye de Pâques au printemps prochain. Le projet est déjà en place et réservera beaucoup de surprises..

En collaboration avec la municipalité, une **BOÎTE À LIRE** a été réalisée. C'est une micro-bibliothèque où chacun peut déposer ou emprunter des livres gratuitement. Son ambition est de favoriser l'accès à la culture par de la lecture pour tous. Elle est installée sous l'abris de bus en face de l'école. Bonne lecture !



Un autre événement est en préparation et devrait voir le jour prochainement, c'est la **MAISON POUR TOUS**. Un flyer a été déposé dans les boîtes aux lettres afin de connaître le nombre de personnes intéressées par ce nouveau projet. Il a pour but de réunir les habitants intergénérationnels du village par des jeux : cartes, société, animation créative, lecture... Pour le début de cette nouvelle aventure, l'ouverture de cette maison pour tous débutera par un après-midi en semaine dans l'espoir de faire venir les personnes d'un âge avancé et les retraités du village. Ensuite et selon l'activité qui y règne, l'association « Les Clérimois Loisirs » a l'ambition d'ouvrir un week-end la maison pour tous à tous les habitants de la commune.

La prochaine grande festivité du village est le vide-greniers prévu le 27 août 2023. L'association « Les Clérimois Loisirs » vous attend comme chaque année nombreux dans la joie d'y participer.

Si vous avez quelques heures de temps libre à nous accorder lors des manifestations proposées et si vous souhaitez rejoindre l'association en tant que bénévoles, n'hésitez pas à vous faire connaître :

soit sur notre page Facebook : www.facebook.com/lesclerimoisloisirs/, soit par mail : lesclerimoisloisirs@gmail.com, soit via la boîte à idée qui se trouve devant la mairie.



Les communiqués

ENergies Renouvelables (ENR)

Deux dossiers concomitants mais totalement indépendants.

Le parc éolien des Clérimois

C'est le 1^{er} parc éolien du département mis en service en 2011, pour un cycle de vie estimé à environ 20-25 années. Après 12 années d'exploitation, les technologies ont bien évolué, permettant d'améliorer les performances tant techniques qu'environnementales.

C'est pourquoi la société BORALEX, propriétaire exploitante du site depuis 2018, envisage le renouvellement du parc actuel par démantèlement pour préparer au mieux le remplacement des éoliennes existantes.

Une campagne de porte-à-porte a ainsi été réalisée en octobre dernier pour recueillir vos impressions sur le sujet. A la même période, des mesures de sons ont été pratiquées en 7 points différents dans le village et communes alentours. Plusieurs autres études sont encore attendues avant de déterminer le scénario de renouvellement le plus approprié.

Pour ce dossier, BORALEX souhaite s'inscrire dès maintenant dans une démarche territoriale, et propose la mise en place d'un financement participatif dans ce projet éolien, aux citoyens des Clérimois et des environnements proches. Chacun aura la possibilité d'investir dans le projet, afin de contribuer à l'autonomie du territoire et à la transition énergétique, dans un parcours encadré et sécurisé.

ENEZ VOUS RENSEIGNER !

A CET EFFET, UNE RÉUNION PUBLIQUE
A LIEU LE JEUDI 11 MAI 2023 À 18 H 30
À LA SALLE POLYVALENTE.

La société BORALEX vous exposera son
projet et la société VILLIZ, les
modalités du financement participatif.



La centrale photovoltaïque de Narvaux – Les Clérimois

Un propriétaire privé d'anciennes parcelles de délaissés autoroutiers aux lieux-dits « La gueule de Narvaux » et « Narvaux », a confié au porteur de projet URBA 286 (URBASOLAR) la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Les Clérimois. Après une étude d'impact datant de mars 2021 associée à la demande de permis de construire, le dossier arrive maintenant au stade de l'enquête publique.

Celle-ci initialement prévue du 2 mai au 2 juin 2023, est prolongée jusqu'au vendredi 9 juin 2023 inclus.

Vous pouvez prendre connaissance du projet et déposer vos observations aux heures habituelles des permanences mairie, ainsi qu'aux jours suivants de présence du commissaire-enquêteur :

Samedi 13 mai 2023, de 9 h à 12 h.

Jeudi 25 mai 2023, de 14 h à 17 h.

Vendredi 2 juin 2023, de 14 h à 17 h.

Vendredi 9 juin 2023, de 14 h à 17 h.



POUR VOUS EXPRIMER,
C'EST MAINTENANT !

Les obligations

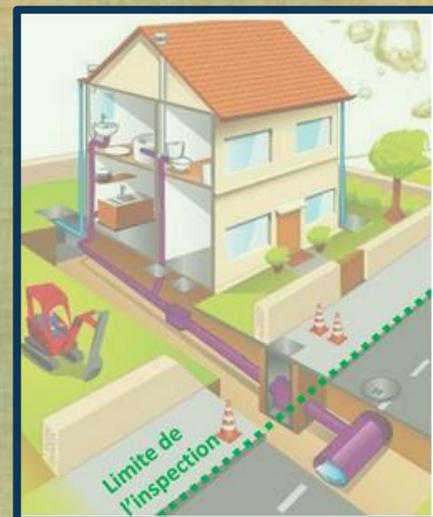
Assainissement collectif

Pour les propriétés qui sont raccordées au réseau d'assainissement collectif, à l'issue de l'étude du schéma d'assainissement dont le rapport est tombé en fin d'année 2022, il a été préconisé d'écarter le maximum d'eaux pluviales du réseau collectif, afin d'épargner la lagune arrivée à saturation de son volume et permettre un meilleur traitement des eaux usées qui s'en trouvent trop diluées.

Un assainissement à la parcelle est privilégié pour toute nouvelle construction, mais également pour les autres. Même si la compétence assainissement est passée à la CCVPO, la gestion des eaux pluviales restent du ressort de la collectivité. Il va falloir trouver des solutions efficaces dans un budget raisonné.

Une visite des propriétés sera réalisée prochainement, afin de définir les conditions de faisabilité, et bien cerner l'ampleur du chantier.

La démographie de notre commune en hausse notable mérite de se pencher réellement sur le sujet.



Nouvelle obligation déclarative pour tous

Auprès de la Direction Générale des Finances Publiques

Tout propriétaire d'un local a jusqu'au 30 juin 2023, pour déclarer la situation d'occupation de ses biens (y compris parking, cave, etc...), dans l'onglet « biens immobiliers » de votre espace sécurisé sur le site impots.gouv.fr.

En cas de besoin d'assistance pour effectuer votre déclaration, vous pouvez appeler le 0 809 401 401

du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00, ou vous rendre directement dans le service des impôts ou dans l'espace France services le plus proche de chez vous pour accéder à un ordinateur en libre-service et bénéficier au besoin d'un accompagnement personnalisé.

L'Espace France Services le plus proche est situé aux Vallées de la Vanne, 5 rue du Miroir.

Sur rendez-vous au 03 73 74 95 86

Ouvert lundi-mardi-jeudi-vendredi de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h



Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

• < 5 m² : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti

• < 20 m² : **DP**

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : **aucune formalité**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :

DP

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIURES : **DP**

GARAGE

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE

• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**

• < 100 m² ouverte : **DP**

• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**

• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

PORTAIL

DP

CABANE BOIS OU BÉTON

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE

DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 40 m² : **DP**

• > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.



Notre belle campagne où il fait bon vivre !

